



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20231011-23006345-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du 2 juillet 2021 du Conseil régional portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2023.00452 de la Commission permanente du 13 avril 2023 relative à l'engagement de la démarche de labellisation et à l'adhésion de la Région Hauts-de-France à la charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR);

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 13 octobre 2023 ;

ARRETE m°23006345

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Madame Aurore COLSON, Conseillère régionale, aux fins de signer, le vendredi 13 octobre 2023 à Lille, la charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 11 OCT. 2023

Xavier BERTRAND

Publié le